

La Défense, le 21 JUIN 2007

La directrice de la sécurité et de la circulation routières
à
Monsieur le Directeur du Bureau d'enquête sur les
accidents de transports terrestres

Ministère de l'Ecologie,
du Développement et
de l'Aménagement
durables

direction
de la Sécurité
et de la Circulation
Routières
sous-direction
de la sécurité de la route
et de la gestion du trafic
bureau des
équipements et de la
sécurité de la route

objet : Rapport final d'enquête technique sur le carambolage survenu le 1er février 2006 sur l'autoroute A25 entre Dunkerque et Lille

référence :

affaire suivie par : Nathalie ROLLAND - DSCR/R 1
tél. : 01 40 81 29 50, fax : 01 40 81 81 99
courriel : nathalie.rolland@equipement.gouv.fr

Vous m'avez adressé le rapport clôturant l'enquête technique réalisée sur le carambolage survenu le 1er février 2006 sur l'autoroute A 25 entre Dunkerque et Lille.

J'ai l'honneur de vous faire connaître les suites qu'envisage de donner la DSCR aux recommandations qui la concernent.

R1 : Installer un radar de contrôle de vitesse dans chaque sens entre Lille et Dunkerque:

Un radar est installé sur A25 à Loos dans le sens Dunkerque-Lille. Un deuxième est proposé par la préfecture du Nord pour le déploiement en cours. Il sera situé sur la commune de Bailleul dans le sens Lille-Dunkerque sur une section à 110km/h. L'étude technique pour l'implantation de ce dernier radar est en cours. Sa réalisation dépendra des résultats de l'étude.

R3 : intégrer l'allumage des warning, en cas de brouillard dense dans la communication vers les usagers:

L'affichage de message en alternance « brouillard adaptez votre vitesse » et « ralentissement = allumez vos warning » que propose le rapport respecte les conditions prévues dans le projet de 9ème partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation consacrée à la signalisation variable (extrait en annexe).

Cette recommandation essentielle sera intégrée dans la note de cadrage (en cours de préparation) destinée à guider les gestionnaires de réseaux sur l'affichage des PMV.

Le rapport recommande également qu'en cas de brouillard, les radios dédiées ou non rappellent aux conducteurs cet usage possible des feux de détresse pour signaler les

ralentissements. La DSCR donnera instruction aux centres d'information routière, et aux gestionnaires de réseau d'utiliser les radios pour faire ce rappel de l'usage possible des feux de détresse.

R4 : faire une analyse complète des expériences en cours d'allumage de feux sur PAU, et évaluer le bilan coût/avantage d'une extension à d'autres autoroutes :

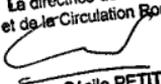
La DSCR a commandé au SETRA le bilan des expérimentations liées à l'utilisation de feux à éclats sur les postes d'appels d'urgence et les PMV. Cette étude portera notamment sur l'opportunité de mettre en place ces feux à éclats dans le but d'avertir les usagers de la route circulant en amont d'un carambolage, et sur le bilan coût/avantage d'une extension de ces équipements à d'autres autoroutes. L'avis expert du BEATT nous intéresse.

R6 : Tendre à uniformiser le système des bornes hectométriques de façon à pouvoir ultérieurement communiquer afin d'améliorer le traitement des appels par le 112 :

La DSCR est favorable à une généralisation de ce type de bornage et à son uniformisation.

La DSCR attirera l'attention des gestionnaires du réseau routier national en coordination avec la Direction Générale des Routes, sur l'intérêt d'une bonne perception des repères hectométriques par les usagers, pour permettre un meilleur traitement des appels par le 112.

Nous étudierons également les modalités à mettre en place pour développer ce type de bornage.

La directrice de la Sécurité
et de la Circulation Routières

Cécile PETIT

Copie à:
DIR Nord
DDE du Nord
DPICA
DGR